

BENOR

LA QUALITÉ EN CONFIANCE

PROBETON

Pour les meilleurs produits en béton

EXPÉRIENCE ET SAVOIR-FAIRE EN

MARQUE BENOR, MARQUAGE CE ET NORMALISATION

DES PRODUITS EN BÉTON



www.benor.be www.probeton.be



omnibeton

Kempische kaai 170 – 3500 Hasselt

Tel : 011 / 21 14 61

www.omnibeton.be



we
develop
safety



Salon IAA des
véhicules utilitaires
du 20 au 27 septembre
halle 27, stand F26 et F37



Résistance. Thermique.

La semi-remorque benne
S.KI LIGHT avec une isolation
thermique intégrale pour une benne
ronde en acier ou pour une benne
carrée en aluminium.

**SCHMITZ
CARGOBULL**

The TrailerCompany.

Vos avantages pour transporter l'asphalte avec les nouvelles bennes à isolation thermique : Une charge utile plus importante, un effet isolant à long terme et un maintien maximum de la valeur. La solution d'ensemble pour la construction des routes, avec l'application innovante S.KI Control, et avec nos services haut de gamme.

Plus d'infos : +32 9 377 51 88

Info.belgium@cargobull.com

PREMIERE ATTESTATION POUR LES ELEMENTS PREFABRIQUES EN BETON

CES ELEMENTS SONT DESTINES A DES DISPOSITIFS DE RETENUE ROUTIERS NON PERMANENTS

Probeton a délivré sa première attestation pour le maintien d'éléments préfabriqués en béton. Il s'agit ici d'éléments préfabriqués pour des dispositifs de retenue routiers non permanents. C'est Omnibeton qui a reçu la toute nouvelle attestation, et ce n'est pas la première fois que l'entreprise s'offre ce genre de première. Au début de l'année, le fabricant s'était aussi vu remettre le premier certificat BENOR pour ses éléments de retenue en béton montés sur site (voir l'édition InfraStructure de mai 2018-02 – pages 26 et 27).

Sarie Rooms

Initiateur de tendances

Ce n'est pas la première fois qu'Omnibeton est la toute première entreprise à obtenir une certification. En mars 2018, l'entreprise avait déjà reçu un certificat BENOR de l'organisation impartiale COPRO pour la construction d'éléments de retenue en béton directement sur site.

L'entreprise avait reçu l'attestation pour pas moins de dix éléments. Les éléments de retenue coulés sur place ont été intégrés au PTV 869 fin 2016, qui définit les prescriptions techniques pour les dispositifs de retenue routiers.

Omnibeton était la première entreprise à avoir introduit une demande d'attestation en 2017 pour le développement de ces produits spécifiques.

La procédure a duré quelques mois avant que l'entreprise ne reçoive officiellement son attestation. □

BENOR

Bien souvent, pour assurer la sécurité des usagers de la route lors de travaux aux infrastructures routières, on utilise des dispositifs de retenue routiers temporaires. Il s'agit généralement d'éléments préfabriqués en béton, qui connaissent un succès non démenti jusqu'à présent. Pour garantir leur qualité, ils peuvent être fabriqués et livrés sous la marque BENOR. Traditionnellement, celle-ci s'applique jusqu'à la première livraison d'un produit sur le marché. Les éléments en question sont typiquement utilisés pour des dispositifs temporaires qui sont réutilisés plusieurs fois.

GARANTIE D'UNE SECURITE OPTIMALE

Il va sans dire que les dispositifs de retenue subissent de lourdes charges dues à l'intensité du trafic routier et qu'ils sont régulièrement endommagés. Par ailleurs, les éléments ne sont pas toujours manipulés dans des conditions optimales, ce qui peut provoquer des dégâts supplémentaires. Bien entendu, lors de chaque nouveau montage d'un dispositif temporaire, les gestionnaires du chantier souhaitent pouvoir utiliser des éléments irréprochables afin de garantir le fonctionnement du dispositif de retenue et d'assurer la sécurité des usagers.

Pour pouvoir s'assurer que la qualité des éléments certifiés BENOR est préservée lors de

leur réutilisation, les pouvoirs publics souhaitent voir étendre la marque BENOR à une surveillance de leur maintien. Probeton a dès lors développé une attestation confirmant que le gestionnaire procède à un examen minutieux des éléments certifiés BENOR après chaque utilisation et qu'il applique les procédures nécessaires en vue de leur réparation, si nécessaire, ou de leur déclassement définitif. Cela représente une garantie de sécurité supplémentaire.

PREMIERE ATTESTATION

L'attestation peut être délivrée à toute partie intervenant dans la gestion des éléments en béton certifiés, qu'il s'agisse d'un entrepreneur, d'une entreprise de signalisation, des pouvoirs publics ou du fabricant lui-même. Probeton vient de décerner la toute première attestation à la firme Omnibeton NV à Hasselt, qui produit ses propres éléments. Omnibeton est une PME familiale active depuis plus de soixante ans dans le secteur de l'industrie du béton et spécialisée, entre autres, dans la production des éléments en béton préfabriqués pour dispositifs de retenue.



De g. à dr.: Renée Declerck (COPRO), Frank Peeters (Omnibeton), Johan Horckmans (Probeton) et Wouter De Preter (Omnibeton)